

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2021
(en présentiel)

Convocations adressées le 07 septembre 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués votants : 9

Membres titulaires présents :

Monsieur FENET Bruno, Madame SAVATON Nathalie, Monsieur SALIC Régis, Monsieur FOURNIE Philippe, Monsieur ROIRON Pierre-Alain, Madame HAAS Betsabée, Monsieur MICHAUD Patrick, Madame CHEVILLARD Cécile, Monsieur MARTEGOUTTE Etienne

Membres titulaires excusés : /

Membres suppléants présents :

Monsieur DUMENIL Emmanuel, Monsieur COULON Thibault, Madame CABANNE Marion, Monsieur DROINEAU Brice,

Membres suppléants excusés :

Madame MUNSCH-MASSET Cathy, Madame GAY Catherine, Madame LAHOREAU Gaëlle, Monsieur OSMOND Judicaël, Madame GINER Sylvie

Pouvoir : /

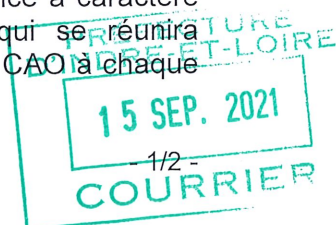
CS 21.09.05 – CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - ELECTION DES MEMBRES

M. Bruno FENET, Président du SMADAIT, donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux articles L1411-5 et D 1411-3 à 5 du Code général des collectivités territoriales, la commission est composée de la personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, de trois (3) membres titulaires et de trois (3) membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Président propose également de faire de la CAO ainsi définie une instance à caractère permanent et selon la durée des mandats d'élus qui la composent, qui se réunira périodiquement en fonction des besoins, afin d'éviter d'avoir à désigner une CAO à chaque marché public passé selon une procédure formalisée.



Le Président fait l'annonce que la liste des candidats suivants a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôts des listes fixées dans le cadre de la délibération n° CS 21.09.04.

Le Président propose de procéder au vote à main levée.

Titulaires	Suppléants
Monsieur Régis SALIC	Madame Nathalie SAVATON
Monsieur Pierre-Alain ROIRON	Madame Betsabée HAAS
Monsieur Patrick MICHAUD	Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

A l'issue du vote à main levée, la liste régulièrement déposée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants :	9
Nombre de présents :	9
Nombre de représentés :	0
Nombre de suffrage exprimés :	9

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante définissant la composition de la commission d'appel d'offres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1411-5, L.1414-2 et D 1411-3 à 5,

Vu la délibération n° CS. 21.09.04 du 13/09/2021 relative aux conditions de dépôt des listes des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu les résultats du scrutin,

- **DECIDE** de proclamer les délégués suivants élus membres de la commission d'appel d'offres

Titulaires	Suppléants
Monsieur Régis SALIC	Madame Nathalie SAVATON
Monsieur Pierre-Alain ROIRON	Madame Betsabée HAAS
Monsieur Patrick MICHAUD	Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (9 voix pour).

Acte exécutoire le**15 SEP. 2021**..... après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Bruno FENET

